

LIFE



Financé par
l'Union européenne

Les programmes en gestion directe et indirecte, tels que le programme LIFE, sont gérés de manière différente des fonds de la politique de cohésion (ex. FEDER, FSE+). Il s'agit de programmes **compétitifs**, qui fonctionnent principalement par **appels à projet**, selon un calendrier fixé au niveau européen, et requièrent, dans la plupart des cas, la mise en place de **partenariats**, incluant des acteurs de différents pays européens.

<h2>Budget du programme</h2>	<ul style="list-style-type: none"> Montant 2021-2027 : 5,4 milliards d'euros (+60% par rapport à 2014-2020) Déclinaison en deux volets : <ul style="list-style-type: none"> Environnement (65%) : « Nature et biodiversité » (2,1 milliards d'euros), « Économie circulaire et qualité de vie » (1,3 milliard d'euros). Action pour le climat (35%) : « Atténuation du changement climatique et adaptation » (947 millions d'euros) et « Transition énergétique propre » (997 millions d'euros). <p>Il existe également un programme BESTLIFE 2030, dérivé de LIFE, ouvert exclusivement aux projets de petite taille émanant des régions ultrapériphériques (RUP) et pays et territoires d'Outre-mer européens (PTOM) (voir fiche programme BESTLIFE 2030).</p>
<h2>Objectifs du programme</h2>	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir des projets innovants visant à protéger la biodiversité, améliorer la qualité de l'environnement et favoriser la transition écologique, pour servir trois grands objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à une transition juste vers une économie durable, circulaire, économie en énergie, reposant sur les énergies renouvelables, neutre pour le climat et résiliente au changement climatique. Protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement, y compris de l'air, de l'eau et du sol, et de la santé. Enrayer et inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité, notamment en soutenant la mise en œuvre et la gestion du réseau Natura 2000 et en luttant contre la dégradation des écosystèmes.
<h2>Structure du programme</h2>	<ul style="list-style-type: none"> Le programme LIFE est composé de deux volets, comprenant chacun deux sous-programmes. <ul style="list-style-type: none"> Volet « Environnement » : <ul style="list-style-type: none"> « Nature et biodiversité » « Économie circulaire et qualité de vie » Volet « Action pour le climat » : <ul style="list-style-type: none"> « Atténuation du changement climatique et adaptation « Transition énergétique propre » (Clean Energy Transition)
<h2>Types d'actions financées</h2>	<ul style="list-style-type: none"> Types de projets financés : LIFE finance principalement les projets dits "proches du marché", proposant des solutions innovantes et démonstratives qui impactent positivement l'environnement, la gestion des déchets, l'économie circulaire ou l'atténuation du changement climatique. Il est nécessaire que le projet ait un impact environnemental ou naturel quantifiable (ex. tonnes de CO2 évitées, hausse de la population d'une espèce). LIFE ne finance ni les projets de recherche, ni les projets d'infrastructures. Types d'actions financées par LIFE : <ul style="list-style-type: none"> Projets d'action standard (SAP) : projets visant à mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, méthodes et approches innovantes ; contribuer au

	<p>socle de connaissances et à l'application des meilleures pratiques ; contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de la politique pertinentes de l'Union en matière d'environnement, y compris en améliorant la gouvernance à tous les niveaux, en particulier par un renforcement des capacités des acteurs publics et privés et la participation accrue de la société civile ; servir de catalyseur pour le déploiement à grande échelle de solutions techniques et stratégiques efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique pertinentes de l'Union en reproduisant les résultats, en intégrant les objectifs connexes dans d'autres politiques ainsi que dans les pratiques des secteurs public et privé, en mobilisant les investissements et en améliorant l'accès au financement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Projets d'actions de coordination et de soutien (CSA) spécifique au volet « Transition énergétique propre » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets visant à éliminer les obstacles au développement du marché de l'énergie propre et durable à travers le renforcement des capacités, la diffusion de l'information et connaissances, et la sensibilisation. ▪ Activités et impacts définis annuellement pour chaque priorité, en fonction des développements du marché de l'énergie propre et des priorités politiques. ▪ Pas de financement d'infrastructures. ○ Projets stratégiques de protection de la nature (SNaP) et projets stratégiques intégrés (SIP) spécifiques au volet « Action pour le climat » et « Économie circulaire et qualité de vie » : les SNaP et SIP visent à mettre en œuvre à grande échelle des stratégies ou plans d'action élaborés au niveau régional, national ou transnational, en développant des synergies avec d'autres politiques et instruments de financement (Fonds européens, nationaux, régionaux), provoquant ainsi un effet de levier. ○ Projets visant à répondre aux priorités législatives et stratégiques ad hoc (Legislative and policy Priorities - PLP) afin de transformer l'Union européenne en une société juste et prospère. ○ Projets d'assistance technique (TA-PP et TA-R) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les projets d'Assistance Technique pour la Préparation de Projets (TA-PP) visent à soutenir la préparation de projets stratégiques de protection de la nature (SNaPs) et de projets stratégiques intégrés (SIPs). ▪ Les projets d'Assistance Technique - RéPLICATION (TA-R) visent à faciliter le passage à l'échelle ou la réPLICATION des résultats de projets financés par les programmes LIFE successifs ou d'autres instruments financiers européens pour autant qu'ils aient contribué à des objectifs similaires à ceux des programmes LIFE. Pour cela, les porteurs de projet doivent proposer des solutions permettant d'éliminer les obstacles identifiés pour le passage à l'échelle ou la réPLICATION des projets.
--	---

Critères d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité dépendent de l'appel à projet considéré.

Pays éligibles :

- Les États membres de l'Union européenne sont éligibles, ainsi que les régions ultrapériphériques et PTOM des États membres.
- Il est possible sous certaines conditions de mener des actions en dehors des pays de l'Union européenne si ces pays sont associés au programme LIFE (voir [liste des pays associés](#)). Ces actions doivent être nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux et climatiques du projet, et bénéficier au territoire de l'Union européenne. Cela peut par exemple être le cas pour certaines thématiques comme les oiseaux migrateurs, les pollutions transfrontalières, etc. Ces actions doivent cependant toujours être mises en œuvre par un bénéficiaire du projet.

	<p>Bénéficiaires éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisations publiques (ex. administration, autorité nationale ou locale), • Organisations privées (ex. PME selon la définition de la Commission européenne, entreprises), • Organisations privées non commerciales (ex. ONG). <p>Les bénéficiaires doivent être des entités juridiques enregistrées dans l'UE ou pays tiers associés. La structure doit exister depuis au moins 3 mois et doit pouvoir absorber la subvention.</p> <p>Consortiums :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets peuvent être portés soit par une entité seule, soit par un partenariat européen (consortium), sans limite du nombre de partenaires. <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le cas d'un consortium, le projet comprend un coordinateur et des partenaires. S'assurer de la qualité de ses partenaires est clef pour la réussite du projet (voir le « Guide du porteur de projets » développé par l'OCDE pour plus d'informations). • Dans le cadre du sous-programme « Transition énergétique propre », plusieurs appels exigent un partenariat européen représentant au moins 3 États membres. • Voir plateforme de la Commission européenne de mise en relation des porteurs de projet pour créer un consortium. <p>Montant minimum et maximum par projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de limite maximale pour un projet standard financé dans le cadre du programme LIFE. Le montant minimal d'éligibilité est de 500 000 euros. Le montant maximal d'un projet standard est d'environ 7 à 8 millions d'euros. La montant moyen par projet se situe entre 2 et 5 millions d'euros. <p>Durée minimum et maximum pour un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de durée minimale pour un projet standard financé dans le cadre du programme LIFE, bien qu'il ne soit pas recommandé d'avoir des projets de moins de 18 mois afin d'avoir le temps nécessaire pour obtenir les résultats visés. La durée maximale d'éligibilité est de 10 ans. La durée moyenne d'un projet standard est de 2 à 5 ans.
Aménagements pour les RUP	<ul style="list-style-type: none"> • Points bonus pour les candidatures des acteurs des RUP et attention particulière donnée à ces candidatures, notamment pour la protection et la restauration des écosystèmes marins et terrestres tropicaux et subtropicaux de ces régions qui représentent près de 80% de la biodiversité européenne. • Taux de cofinancement maximal fixé à 75% dans le programme de travail LIFE depuis 2025, pour les projets destinés à protéger les habitats ou espèces prioritaires et les espèces récemment considérées comme menacées, notamment dans les RUP. • L'initiative BEST est un outil essentiel pour les RUP qui permet d'assurer un régime de subventions d'un faible montant en faveur de la biodiversité, y compris pour le renforcement des capacités et les actions ayant un effet catalyseur, dans ces territoires (voir fiche programme BESTLIFE 2030).
Coûts éligibles	<p>Les coûts éligibles dépendent des appels à projets considérés. Ils peuvent comprendre les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coûts directs : coûts de personnel (y compris valorisation du temps passé par des bénévoles), matériel, dépenses de sous-traitance (limitées et à justifier), frais de voyage et de séjour liés au projet, évaluation d'impact environnemental ou études spécifiques, etc. • Coûts d'investissement : pour des infrastructures et équipements techniques (éligibilité de l'amortissement ou du coût total sous certaines conditions). Les acquisitions foncières qui permettent l'amélioration, la conservation ou la restauration des zones Natura 2000 sont des dépenses éligibles. • Coûts indirects : fournitures de bureau, frais de gestion, services de secrétariat, coût de gestion des aspects financiers du projet (comptabilité, suivi budgétaire). • Autres coûts : sensibilisation et communication auprès du public, formation du personnel, mise en réseau, participation à des événements.

	Les coûts associés au montage du dossier de candidature ne sont pas éligibles, à l'exception des projets LIFE de type « assistance technique » qui préparent les projets SIP et SNAP.
Principaux critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Principaux critères d'évaluation (notés chacun de 0 à 20 sur un total de 80) : pertinence, impact (poids supérieur par rapport aux autres critères), qualité et ressources. • Points de bonus possibles (notés chacun de 0 à 2 points sur un total de 10) : synergies entre les sous-programmes LIFE, régions ultrapériphériques et zones avec besoins spécifiques, réutilisation de résultats issues d'autres projets UE, 'potentiel catalytique' exceptionnel (mobilisation d'autres ressources), et coopération transnationale entre États Membres. • Taux de réussite : 20% au niveau de l'UE pour les projets LIFE déposés (2023), 32% pour la France et 50% pour les projets accompagnés par Enviropéa.
Taux de co-financement	<ul style="list-style-type: none"> • Projets d'Action Standard (SAP) : 60% (et jusqu'à 75% pour des projets ciblant des habitats/espèces prioritaires et non-prioritaires). • Projets stratégiques de protection de la nature (SNAP) et projets stratégiques intégrés (SIP) : 60% maximum. • Projets d'assistance technique (TA-PP) : 60% maximum avec un plafond de 70 000 euros. • Pas d'obligation d'autofinancement minimum de chaque bénéficiaire.
Préfinancement	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant du préfinancement dépend de la nature du projet et du montant global de la subvention accordée, et peut varier entre 30% et 50% de la subvention totale allouée. Il est souvent versé 2 à 3 mois après l'approbation du projet.
Aspects pratiques et calendrier des appels à projet	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels à projet : 29 appels à projets ont été publiés pour 2025. • Calendrier des appels à projet (2025) : les appels à projets du programme LIFE ont été publiés pour la dernière fois le 24 avril 2025 sur le portail Funding-tenders de la Commission européenne. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le dépôt des dossiers s'effectue généralement en septembre pour une réponse fin février-mars. Les dates de réponses diffèrent en fonction des sous-programmes. Le calendrier est détaillé dans chaque appel à projet. ○ Date limite de soumission pour les appels à projet d'action standard (SAP) pour les sous-programmes « économie circulaire et qualité de vie », « nature et biodiversité », « atténuation du changement climatique et adaptation », y compris les subventions d'action LIFE pour le sous-programme « transition énergétique propre » : 23 septembre 2025 ○ Date limite de soumission pour les appels à projet stratégiques intégrés (SIP) et à projets stratégiques pour la nature (SNAP) en deux étapes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase 1 : 4 septembre 2025 pour les notes conceptuelles. ▪ Phase 2 : 5 mars 2026 pour les propositions complètes. • Délais d'instruction : le processus d'évaluation dure généralement 9 mois. Il comprend le dépôt du dossier, l'évaluation de l'admissibilité et éligibilité des dossiers, la sélection, la notification des candidats, la préparation de la convention et la signature de la subvention (voir « guide du porteur de projet » développé par l'OCDE pour plus d'informations).
Synergies possibles avec d'autres fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Une action ayant reçu une subvention au titre du programme LIFE peut recevoir une contribution d'un autre programme de l'Union, y compris des fonds en gestion partagée (ex. FEDER), et/ou de dispositifs nationaux/régionaux, pour autant que les contributions ne couvrent pas les mêmes coûts. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le financement cumulé ne peut pas dépasser le total des coûts de l'action. • Depuis LIFE 2021-2027, possibilité de faire financer des subventions en cascade – dans la limite de 100 000 euros par projet et 20 000 euros par tierce partie financée.

	<ul style="list-style-type: none"> • Un label d'excellence peut être décerné à des projets de qualité qui ne peuvent être financées dans le cadre du programme LIFE en raison de contraintes budgétaires. Il peut permettre de bénéficier de financements alternatifs (ex. FEDER et FSE+), sans autre évaluation. • Voir le « Guide du porteur de projets » développé par l'OCDE pour plus d'informations.
Mise en œuvre, suivi et pilotage du programme aux niveaux européen et national	<p>Au niveau européen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité de programme LIFE : la Commission préside ce comité, composé de deux représentants de chaque État-membre, pour définir deux programmes de travail, adoptés par actes d'exécution. Le programme LIFE est mis en œuvre à partir de ces deux programmes de travail pluriannuels (le premier de 2021 à 2024 et le second de 2025 à 2027), reflétant les priorités de l'UE et les priorités nationales. Les représentants français au sein du comité sont les PCN du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. • Direction Environnement (DG ENV) : la DG ENV de la Commission, en collaboration avec les Directions pour le climat (DG CLIMA) et l'énergie (DG ENER), est responsable du pilotage du programme sur le plan politique. • CINEA : l'agence est responsable de la mise en œuvre du programme, comprenant la publication des appels à projets, la préparation des contrats, le suivi et la mise en œuvre des projets. Elle est appuyée d'un consortium ELMEN pour le suivi et l'évaluation du programme. • Autres organismes : d'autres organismes sont responsables de gérer des enveloppes pour la partie en gestion indirecte (ex. BEI, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement). <p>Au niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTE) : le MTE est responsable du pilotage d'ensemble du programme en France. • Points de Contacts Nationaux (PCN) : il existe 5 PCN pour le programme LIFE, chacun couvrant une thématique spécifique, sous la responsabilité du MTE. En plus de représenter la France au sein du comité de programme, ils ont pour mission d'animer le programme LIFE (ex. actions de sensibilisation, information, accompagnement et conseils des porteurs de projets en France). • Enviropéa : les PCN sont accompagnés par l'agence Enviropéa pour animer le programme LIFE en France et favoriser une bonne mobilisation du programme sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> ○ En 2023, Enviropéa a accompagné 10 projets dont 5 ont été retenus (sur les 10 projets français lauréats). L'accompagnement Enviropéa est plutôt prévu pour les coordinateurs (mais pas uniquement) • MTE : à travers les PCN et Enviropéa, le MTE organise des journées d'information, des ateliers d'écriture et d'aide au montage de dossier (dont certains spécifiques aux RUP et PTOM), ainsi qu'un dispositif d'assistance pour les porteurs de projets depuis 2020, doté d'un budget de 250 000 euros sur 4 ans (liens ci-dessous). Certaines régions françaises ont également mis en place des dispositifs d'assistance.

POUR ALLER PLUS LOIN

S'INFORMER ET SE FORMER	TROUVER DES PARTENAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Page web d'information du programme LIFE sur le site du ministère • Page FAQ d'Enviropéa • Journées d'informations (Info Days) de l'agence CINEA 	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de la base de données LIFE sur le site de CINEA sur laquelle sont publiés les projets financés et les partenaires • Participer aux Info Days pour rencontrer des porteurs de projets et échanger

<ul style="list-style-type: none"> Newsletter du programme Guide de financements des projets en faveur de la biodiversité dans les Outre-mer français Voir le “Catalogue des webinaires et formations pour les RUP” développé par l’OCDE 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de l’application « Recherche de partenaires » de la Commission européenne pour chaque appel d’offre
<p>CONTACTS AU NIVEAU NATIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> Points de contact nationaux (PCN) : lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr Demande d’assistance au montage et dépôt de projet auprès du ministère 	<p>CONTACTS AU NIVEAU REGIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> (Rubrique à mettre à jour régulièrement par les personnes responsables au sein de la région)

Exemples de projets LIFE financés dans les RUP

LIFE V-AIR	
Volet	Transition vers une énergie propre (Volet Action pour le Climat, action CET)
Budget	1,3 million d’euros, dont 60% sont financés par le programme LIFE
Participants	Le projet est coordonné par Grand Est Ensemble, et rassemble cinq autres associations françaises de surveillance de la qualité de l’air, Le projet est coordonné par Atmo Grand Est et réunit 8 autres partenaires bénéficiaires : ABMEE, Atmo Bourgogne-Franche-Comté, Atmo Hauts-de-France, Atmo Nouvelle-Aquitaine, Atmo Normandie, Madininair (association régionale pour la

	<p>surveillance de la qualité de l'air en Martinique), l'Université de Bourgogne-Franche-Comté et l'Université de Malaga.</p> <p>Chaque partenaire bénéficiaire va expérimenter les jeux sur son territoire. Ce sont ainsi 8 territoires européens qui sont intégrés au projet : la ville de Malaga en Espagne, la ville de Brașov en Roumanie et 6 régions françaises (Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine, Normandie et Martinique).</p> <p>Le projet intègre également 3 partenaires associés qui apportent un appui technique : la Fédération ATMO France, l'Alliance française des collectivités pour la qualité de l'air et l'association italienne pour le développement durable (UCSA).</p>
Calendrier	Aout 2022 – Septembre 2026
Objectif	<p>Créer et de déployer 2 jeux en réalité virtuelle pour former les décideurs locaux et sensibiliser les citoyens aux enjeux cruciaux de l'air, du climat et de l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un serious game en réalité virtuelle à destination des décideurs politiques (objectif de 1400 décideurs formés). Ces derniers devront mettre en œuvre des politiques ambitieuses adaptées à leur territoire afin d'améliorer localement mais durablement la qualité de l'air. ○ Un escape game en réalité virtuelle à destination du grand public (objectif de 12 000 citoyens sensibilisés). Dans ce cas, les joueurs devront modifier efficacement leurs comportements individuels dans le but de limiter leur impact sur la qualité de l'air.
Actions financées	<ul style="list-style-type: none"> ○ Management et coordination du projet (pilotés par Atmo Grand Est) ○ Préparation des données d'entrée pour les 2 jeux virtuels (pilotée par Atmo Grand Est) ○ Écriture et conceptualisation des 2 jeux (pilotées par Atmo Hauts-de-France) ○ Production des jeux : design, développement, test (pilotée par l'Université Bourgogne Franche-Comté) ○ Déploiement auprès des décideurs et des citoyens (piloté par Atmo Normandie) ○ Suivi et évaluation du projet (pilotés par Atmo Grand Est) ○ Réplicabilité et transférabilité des jeux (pilotées par Atmo Grand Est) ○ Communication, diffusion et mise en réseau (pilotées par Madininair)
Contact	Personne référente du projet au sein de Madininair : Gaëlle Grataloup - gaelle.grataloup@madininair.fr

LIFE BIODIV'FRANCE	
Volet	Nature et Biodiversité
Budget	50,45 millions d'euros
Participants	Le projet LIFE BIODIV'France est coordonné par l'Office français de la biodiversité et rassemble un consortium de 30 partenaires, parmi lesquels : le Parc Naturel de la Réunion, le Parc Naturel de la Guadeloupe, l'Association guyanaise SEPANGUY, l'Association Guadeloupéenne Titè, l'Association les Naturalistes de Mayotte, et le Conservatoire des Espaces Naturels de Guyane.
Calendrier	2024 - 2032
Objectif	Accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité, par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise, à travers cinq objectifs :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Appui aux territoires ○ Renforcement de l'efficacité des aires protégées ○ Accompagnement des filières ○ Mobilisation des citoyens ○ Développement des compétences
Actions financées	<p>Appui aux territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions de portée nationale visant à accroître l'information, la sensibilisation et la capacité à agir des collectivités locales, ○ Actions de portée régionale pour accompagner les collectivités locales et les porteurs de projet dans le but d'augmenter la quantité et la qualité des projets prenant en compte la biodiversité, ○ Actions dédiées aux continuités écologiques aquatiques afin d'accélérer la mise en œuvre du plan national des migrants amphihalins et de planifier la restauration des continuités prioritaires. <p>Renforcement de l'efficacité des aires protégées</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Homogénéiser les données sur la gestion des aires protégées, ● Développer des outils, des analyses pour le suivi, la planification et l'évaluation des aires protégées, ● Développer des réseaux partenariaux d'aires protégées sur des sujets à enjeux, ● Accompagner les gestionnaires vers une gestion intégrée des aires protégées à différentes échelles, ● Renforcer la contribution des aires marines protégées dans la mise en œuvre des politiques publiques. <p>Accompagnement des filières</p> <ul style="list-style-type: none"> ● À l'échelle des filières pour intégrer des critères de biodiversité dans leurs labels et normes de référence, ● À l'échelle des entreprises pour qu'elles puissent identifier et mettre en œuvre des changements de pratique afin de diminuer leur impact sur la biodiversité, ● Auprès de quatre filières spécifiques : l'agriculture, la forêt, les énergies renouvelables, la pêche. <p>Mobilisation des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Affiner la connaissance du passage à l'action des citoyens, ● Accompagner les acteurs relais de la mobilisation citoyenne, ● Faciliter l'engagement direct des citoyens ● Faire évoluer les représentations sociales pour favoriser le passage à l'action des citoyens ● Déployer les démarches d'éducation à la biodiversité et à l'écocitoyenneté en milieu scolaire <p>Développement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Structuration des métiers de la biodiversité, ● Création de nouveaux parcours de formation dans les métiers de la biodiversité, ● Intégration des enjeux de biodiversité dans les métiers concernés par cette problématique.
Contact	Anne Cazin, Cheffe de projet LIFE BIODIV'FRANCE : anne.cazin@ofb.gouv.fr

LIFE ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature)

Volet	Nature et biodiversité
Budget	16,7 millions d'euros, financé à 60% par l'UE
Participants	<p>Le projet est piloté par l'OFB et comprend 28 partenaires associés.</p> <p>Le projet bénéficie d'animateurs ARTISAN dans chaque région française (ex., agence de l'eau, OFB, ADEME), ayant pour mission d'animer 13 réseaux régionaux avec des acteurs locaux du climat et de la biodiversité.</p>

Calendrier	2020 - 2027
Objectifs	<p>Démontrer le potentiel des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN)¹</p> <p>Sensibiliser et faire monter en compétences les acteurs sur cette thématique ;</p> <p>Accompagner et amplifier les projets de SafN sur tout le territoire national (dont l'Outre-mer).</p>
Action financée	<ul style="list-style-type: none"> • Programme démonstrateur composé de 10 sites pilotes répartis sur des territoires métropolitains et ultra-marins diversifiés en termes de superficie, enjeux, milieux naturels et type de collectivités gestionnaires. Sur chaque site pilote, un projet de SafN sera mis en oeuvre par un ou plusieurs bénéficiaires associés pour répondre aux enjeux identifiés localement en matière d'adaptation au changement climatique. Ce dispositif permettra ainsi de démontrer et de valoriser le potentiel des SafN. • Animation régionale grâce à la présence d'un animateur ARTISAN dans chaque région ou sous-région française. Ces animateurs ont pour missions de créer et d'animer 13 réseaux régionaux avec des acteurs locaux du climat et de la biodiversité afin de décloisonner ces thématiques et d'impliquer les parties prenantes locales (DREAL, Agence de l'eau, Régions, ARB, OFB, ADEME, etc.). • Animation d'un réseau national d'acteurs et des ressources. Le réseau national ARTISAN regroupera des acteurs extérieurs au projet ARTISAN mais impliqués sur la thématique des SafN. Il sera composé de 7 groupes thématiques pour aborder les questions de mobilisations des financements, des interfaces science/société, les spécificités des SafN à mettre en oeuvre en fonction des milieux (urbain, rural, littoral, montagne, outre-mer). Plusieurs événements seront organisés dans le cadre du réseau ARTISAN tels que 3 forums SafN-ARTISAN, et 3 éditions des "Trophées ARTISAN de l'adaptation au changement climatique". • Études sur les freins à la mise en œuvre de projets de SafN et leviers qui pourraient être actionnés • Développement d'un outil interactif pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique.

Pour plus d'informations sur les **travaux de l'OCDE sur le développement régional**, veuillez consulter : <https://www.oecd.org/fr/themes/developpement-regional.html>.

¹ i.e., "actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité".

Le projet est financé par l'Union européenne via l'instrument d'appui technique, et mis en œuvre par l'OCDE en coopération avec la Task Force Réformes & Investissements de la Commission Européenne (SG REFORM).
Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne."



Financé par
l'Union européenne